



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi, 1^{er} octobre 2015 de 11 h 40 à 11 h 50.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Sylvain Nepton, conseiller en développement

SONT ABSENTS : M. Patrick Courtois, conseiller (représentations)
M. Jonathan Germain, conseiller (représentations)
M^{me} Julie Rousseau, conseillère (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures
 - 3.1 Projet d'immobilisation n° 272 : Sécurité scolaire – Mise en œuvre
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Gilbert Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. INFRASTRUCTURE

3.1 PROJET D'IMMOBILISATION N° 272 : SÉCURITÉ SCOLAIRE – MISE EN ŒUVRE – OCTROI D'UN CONTRAT

RÉSOLUTION N° 6198

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à rendre plus sécuritaire les déplacements à l'intérieur du pôle institutionnel de la communauté, plus précisément ceux touchant la zone adjacente aux écoles Amishk et Kassinu Mamu, ainsi que les intersections des rues Amishk - Uapakalu et Uapileu - Pileu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une confirmation de financement écrite de 380 104 \$ du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada le 18 août 2015 et que le budget pour effectuer le projet en entier sera assumé par le plan annuel d'immobilisations 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de la communauté ont été invitées dans le processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Claveau & Fils inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QU'une clause favorisant l'embauche de la main-d'œuvre locale fait partie intégrante du contrat à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat est supérieur à 100 000 \$, et que conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion, l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise.

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2015-072 au montant total de 409 444,10 \$ à l'entreprise Claveau & Fils inc., et d'autoriser la direction - Infrastructures à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 50, proposée par M. Stéphane Germain, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault, et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton